

**Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE**

*Présidente de la Commission du Développement durable*

*et de l'Aménagement du territoire*

*Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine*

### **Communiqué de Presse – 13/07/2021**

**Projet de loi Climat et Résilience : la Commission mixte paritaire, qui se réunissait hier, est parvenue à un accord et a adopté un texte commun enrichi par le travail des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat**

**Laurence Maillart-Méhaignerie, Présidente de la Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi Climat et Résilience : « Lundi 12 juillet 2021, après 9 heures de discussions, la commission mixte paritaire (CMP) qui réunissait 7 députés et 7 sénateurs a trouvé un accord sur le projet de loi Climat et Résilience. Ensemble, nous avons construit un texte ambitieux, enrichi des examens dans les deux chambres ».**

Face à l'urgence climatique, nous avons pris nos responsabilités et trouvé un accord en commission mixte paritaire avec le Sénat. Cet accord va nous permettre une promulgation plus rapide du projet de loi Climat et Résilience, avec un vote à l'Assemblée nationale probablement avant la fin juillet.

Je me félicite du travail accompli en bonne intelligence entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Nous **n'avons retenu que les mesures qui confortaient l'ambition du texte** pour aboutir à un texte fort, à la hauteur des enjeux environnementaux auxquels nous faisons face.

La majorité de l'Assemblée nationale a refusé de conserver dans le texte ce que nous jugions être des reculs de la part du Sénat. Nous avons ainsi rétabli l'entrée en vigueur des Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) à 2025 (le Sénat proposait 2030) en complétant les mesures d'accompagnement social et les aides aux salariés comme aux professionnels pour l'acquisition de véhicules moins polluants. De même que nous avons maintenu l'ambition du texte sur les énergies renouvelables, la rénovation énergétique des logements, maintenu les menus végétariens dans les cantines tout en portant un objectif élevé sur la qualité des produits composant les menus.

Nous avons également trouvé des points d'accord sur la prise en compte du critère social dans la commande publique, sur le cumul du remboursement des transports en commun avec le forfait mobilités durables, sur la réduction de l'utilisation des engrais azotés, sur la tarification sociale dans les cantines scolaires et la justice environnementale en rétablissant le délit d'écocide.

Les travaux parlementaires ont ainsi permis d'acter des avancées importantes, qu'il s'agisse d'information des consommateurs sur l'empreinte carbone des produits et services, de promotion de mobilités plus vertueuses, d'alimentation plus durable, de transition agro-écologique, de promotion des énergies renouvelables, de lutte contre l'artificialisation des sols, d'adaptation des territoires au dérèglement climatique, ou encore de justice environnementale.

Sur la base des propositions issues de la Convention citoyenne pour le climat et du projet de loi initial, le texte est enrichi de 1.002 amendements à l'Assemblée et de 1.172 amendements au Sénat. Au total, **le projet de loi compte désormais 376 articles – contre 69 articles au départ** – pourrons accompagner les Français dans la transition écologique, et respecter nos engagements climatiques en baissant nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

**L'objectif est de mettre en œuvre au plus vite l'ensemble des mesures adoptées.** Notre action devra se poursuivre à l'échelle européenne dans le cadre de la Présidence française de l'UE en janvier 2022 pour tenir nos engagements envers les générations futures.

**Contact presse** : Anne-Audrey YVON – 06.82.45.44.45 – [anne-audrey.yvon.lmm@clb-an.fr](mailto:anne-audrey.yvon.lmm@clb-an.fr)